



REÇU 30 JAN. 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**ARRETE N°2026/AP18  
PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
CATEGORIE A - ANNEE 2026**

**Le Maire de Saint-Juéry,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi,

Vu la délibération n°59 du 14 novembre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion,

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Attaché territorial principal**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet	Part Hommes / Femmes
MENASSI-BOSC Adeline	Attaché territorial	28/03/2026	1 F / 0 H Promouvables : 1 F / 0 H

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Tarn qui en assurera la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Saint-Juéry, le 23 janvier 2026

Le Maire,

David DONNEZ





REÇU 30 JAN. 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**ARRETE N°2026/AP19  
PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
CATEGORIE B - ANNEE 2026**

**Le Maire de Saint-Juéry,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi,

Vu la délibération n°59 du 14 novembre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion,

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet	Part Hommes / Femmes
MALLEVIALE Laure	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/04/2026	1 F / 0 H Promouvables : 1 F / 0 H

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Tarn qui en assurera la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Saint-Juéry, le 23 janvier 2026

Le Maire,

David DONNEZ





REÇU 30 JAN 2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**ARRETE N°2026/AP20  
PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
CATEGORIE C - ANNEE 2026**

**Le Maire de Saint-Juéry,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi,

Vu la délibération n°59 du 14 novembre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion,

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet	Part Hommes / Femmes
CAMMAS Vincent	Adjoint technique territorial	01/04/2026	0 F / 1 H Promouvables : 2 F / 1 H

**Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet	Part Hommes / Femmes
ARNAL Nicolas	Agent de maîtrise	01/07/2026	0 F / 1 H Promouvables : 0 F / 2 H

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Tarn qui en assurera la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Saint-Juéry, le 23 janvier 2026

Le Maire,

David DONNEZ

